

Atlas des sites à vocation d'activités

Mise à jour 2019

Programme partenarial 2019

Support / Format
numérique (172 fiches au format pdf)

Référent / Contact
Virginie Herzog / vherzog@autb.fr

Accès
<http://atlaseco.autb.fr>



Un outil au service du développement économique

Depuis 1993, l'AUTB fait le suivi, sous forme d'un atlas, des zones à vocation économique dans le département. Cet atlas intègre les zones d'activités économiques (ZAE) ainsi que les sites classés comme étant à vocation économique par les documents d'urbanisme.

En 2019, l'Atlas recouvre près de 40% de l'emploi total du Territoire de Belfort et environ un tiers des établissements : ces données et la localisation des sites permettent de comparer et de comprendre le fonctionnement de l'activité économique au sein du département.

Cet outil est diffusé à l'ensemble des partenaires et publié sur la plateforme de l'Agence Économique Régionale (AER). L'AUTB contribue également à un partenariat technique au niveau régional afin de mutualiser les modèles de données entre les différentes structures.

Bourgogne et Morvillars		Zone Industrielle Bourgogne-Morvillars	
Dessertes	Distance	Délai	Nom
Autoroute	7 km	10 min	A36
Route			RD 19
Train	6 km	7 min	Gare TGV Belfort-Montbéliard + TER
Train	2 km	3 min	Halte TER de Morvillars
Transport en commun	300 m	5 min	L24 et 25 double direction Fréquence : 20 min et 1 h
Transport en commun	50 m	1 min	L24 et 25 double direction Fréquence : 20 min et 1h
Voisie navigable			Canal Rhin-Rhône

Plan de la zone			
N° bâti	Nom de l'établissement	Nature de l'activité	Effectif
Commerce			
17	Ef Artargaz	Dépôt de gaz	2
Services			
11	PEPINIERE D ENTREPRISE	Services	1
Industrie			

Contenu de la mise à jour

Le principal travail consiste à actualiser l'effectif des 1 233 établissements présents dans les 172 zones d'activités. Cette donnée est récoltée par entretien téléphonique et éventuellement par un contrôle sur le terrain. L'effectif est déclaratif, ainsi il peut intégrer les emplois intérimaires ou les emplois à temps partiel dans certaines entreprises ou ne concerner que l'emploi salarié à temps plein dans d'autres établissements.

Avec les nombreuses évolutions du code de l'urbanisme, beaucoup de collectivités ont fait évoluer leur document d'urbanisme. Les fiches intègrent les nouveaux zonages ainsi que les évolutions concernant les documents applicables (de nombreuses collectivités sont régies par le RNU¹ depuis la caducité des POS²).

Concernant la desserte par les transports en commun, les lignes et la fréquence du réseau Optymo ont été actualisées et les différentes haltes de la ligne ferroviaire Belfort-Delle ont été intégrées.

À noter que les périmètres des intercommunalités ont également été mis à jour suite à la réforme de 2017.



Requalification du site des Forges à Grandvillars (avant/après), source : CCST

Quelles pistes pour l'actualisation de l'Atlas en 2020 ?

L'intérêt de l'Atlas réside dans le fait qu'il recense des sites économiques, quel que soit leur poids économique ou leur spécialisation. À l'heure actuelle où les problématiques sur la raréfaction du foncier émergent, la présentation de l'Atlas doit évoluer et intégrer de nouvelles données pour mieux appréhender l'aménagement de l'espace de demain.

De nombreuses questions se posent : de quelles réserves foncières dispose le territoire ? quelles sont les contraintes en présence ? le foncier est-il déjà aménagé ? etc. Ces interrogations rejoignent également la problématique des friches et des espaces mutables ayant un héritage ou une perspective économique.

¹ Règlement National d'Urbanisme

² Plan d'Occupation des Sols